



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 juin 2005

PRESIDENT : M. Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir de M. Daniel MERTIAN DE MULLER*), M. Jean-Jacques LASSERRE (*pouvoir de M. Jean-Claude BOSONNET*), Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe LAVAUD, M. Gilles PANCHER, M. Gérard-Charles MARTIN, M. Hervé HOCQUARD (*à partir de la délibération n°2005.06.07*), M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*à partir de la délibération n°2005.06.02*), Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Alain DELLAC (*représentant de M. Jean-Paul MASSON*), M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Gérard MEZZADRI (*pouvoir de M. Alain FONTAINE*), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés :

M. Daniel MERTIAN DE MULLER pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER
M. Jean-Claude BOSONNET, pouvoir à M Jean-Jacques LASSERRE
M. Alain FONTAINE, pouvoir à M. MEZZADRI
M. Jean-Paul MASSON, représenté par M. Alain DELLAC

Secrétaire de séance :

M. Patrick CONFETTI

Date de convocation : 22 juin 2005

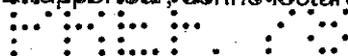
Date d'affichage de la convocation : 22 juin 2005

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 26

N° de l'ordre du jour : 2005.06.06 Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs.

M. Etienne PINTE, rapporteur, donne lecture de la délibération.



Le poste d'adjoint au responsable du service Environnement, créé en catégorie B de la filière technique, évolue au gré de l'activité du service et de sa professionnalisation.

En effet, la personne affectée sur ce poste n'est pas seulement l'adjoint du responsable de service, c'est aussi un agent chargé de missions de conception et d'analyse, notamment dans les domaines juridiques, budgétaires et comptables, ainsi que de missions de dialogue et de négociation avec des partenaires extérieurs. Enfin, cet agent participe au suivi de grands projets et des travaux.

Aussi, il vous est proposé de calibrer ce poste en catégorie A et, en conséquence, de supprimer un poste de technicien supérieur et de créer un poste d'ingénieur. Il convient de préciser que, dans le cas où aucun titulaire de la fonction publique ou lauréat de concours n'était recruté, le poste pourrait être occupé par un agent non titulaire, susceptible d'être rémunéré entre l'indice brut 379 et l'indice brut 1015.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

le conseil communautaire :

1. *supprime un poste de technicien supérieur,*
2. *crée un poste d'ingénieur,*
3. *dit que ce poste d'ingénieur pourra être occupé par un agent non titulaire, susceptible d'être rémunéré entre l'indice brut 379 et l'indice brut 1015, dans le cas où aucun titulaire de la fonction publique ou lauréat de concours n'était recruté,*
4. *modifie ainsi le tableau des effectifs comme suit :*

Cat.	Cadre d'emploi	Total avant	modification	Total
B	Technicien supérieur	2	-1	1
A	Ingénieur Territorial	3	1	4

5. *dit que les crédits correspondants sont prévus au budget (compte de nature 6411, pour le personnel titulaire, 64131 pour le personnel non titulaire).*

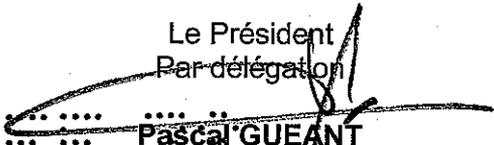
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 26

Suffrages exprimés : 29 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président
Par déléation


Pascal GUEANT
Directeur Général des Services

